

LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 A 18H30INFORMATIONS

- ◆ **ECOLE MATERNELLE** : Monsieur le Maire précise qu'à la suite des travaux de réfection de la toiture de la classe 2, un diagnostic plus approfondi a été demandé et réalisé par l'entreprise retenue, il a été constaté le même phénomène sur la toiture de la classe 1. Par mesure de sécurité, il a été décidé d'entreprendre les travaux aux vacances du mois d'octobre, l'entreprise AUDIBERT CHARPENTE sera chargée de les réaliser. Le montant des travaux s'élèvera à environ quarante-six mille euros toutes taxes comprises environ.  
Les élèves et l'enseignante de la classe 2 ont récupéré leur espace, la classe 1 est accueillie en classe 7 jusqu'aux vacances du mois d'octobre.  
Il est précisé que les agents du service technique ont repeint les deux classes pendant l'été.  
Un diagnostic complet sera engagé prochainement sur l'ensemble des toitures de l'école.
- ◆ **RENTREE SCOLAIRE** : Une rentrée scolaire décalée qui s'est bien déroulée. Les effectifs des écoles sont de 134 en maternelle et 293 en élémentaire.
- ◆ **GROUPE SCOLAIRE** : Les travaux du groupe scolaire ont pris un peu de retard mais la réception devrait intervenir tout de même en fin d'année avec un emménagement prévu dans les nouveaux locaux aux vacances de février, comme souhaité par les enseignants.
- ◆ **ENERGIE RENOUVELABLE** : Monsieur le Maire évoque la rencontre avec la Directrice d'ENGIE.
- ◆ **GENDARMERIE** : Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré la capitaine de gendarmerie, Mme GEORGET, nouvellement arrivée début septembre. Quelques sujets ont été évoqués tels que la vidéo protection ainsi que la future gendarmerie avec une arrivée possible d'une brigade avant l'été. Une réflexion doit rapidement être engagée pour faire des propositions d'accueil physique.
- ◆ **EDF** : Monsieur le Maire informe du projet d'installation de photovoltaïques, conduit par EDF sur le canal. Une étude de faisabilité est en cours, si le projet se précise, un accord de principe sera demandé aux communes situées le long du canal. Cette installation ne produirait pas de recettes nouvelles à la commune. Une attention particulière devra être apportée sur l'impact paysager lors de la phase d'instruction.
- ◆

CONSEIL MUNICIPAL - ORDRE DU JOUR

- ◆ ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 01 JUILLET 2024
- ◆ **DECISIONS DU MAIRE (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)**
  - ❖ De conclure un bail de location avec Mme Magali BLANC pour le logement sis 7, Place de la Fontaine Ronde N°3 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour 6 ans renouvelables, et pour un loyer de 309.21 €.
  - ❖ De retenir la proposition de la Sté Lilou Prod pour un spectacle/concert pendant la période de la fête votive le 17 août 2024, pour un montant de 5 590 €.
  - ❖ Après consultation, de retenir la proposition de l'Ets DEGAS pour le remplacement de deux chauffe-eaux au stade municipal Edmond Aillaud pour un montant de 6 191.60 € HT.
  - ❖ Après consultation, de retenir la proposition de la Sté LE GALL Charpente pour la réfection de la toiture de l'immeuble communal au 20 Rue du Château pour un montant d 36 658.05 € HT.

- ❖ De signer un devis avec l'Ets Les Bocaux de Mamie, relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche pour la période du 8/07 au 12/07/2024 au prix de 635.70 € HT.
- ❖ De signer un devis avec l'Ets Les Bocaux de Mamie, relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche pour la période du 15/07 au 02/08/2024 au prix de 1 747.20 € HT.
- ❖ De fixer la redevance d'occupation du Domaine Public pour l'installation d'une terrasse avec tables et chaises pour une superficie d'environ 70m<sup>2</sup>, Rue de la Fontaine Ronde face au n°19 pour Mme Fiona CHERFILS, d'un montant de 360 € par an à partir du 27 juillet 2024.
- ❖ De signer un devis avec l'Ets Les Bocaux de Mamie, relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche pour la période du 27/08 au 30/08/2024 au prix de 280.80 € HT.
- ❖ Après consultation, de retenir la proposition de la Sté SAS Audibert Charpentes pour la rénovation de la toiture de la classe n°1 de l'école maternelle pour un montant de 26 759.44 € HT.
- ❖ Après consultation, de retenir la proposition de la Sté BS Voirie pour la réfection des enrobés et dessouchage de pins à l'école élémentaire pour un montant de 19 337.00 € HT.
- ❖ De signer le devis de l'Association Intercommunale de Musique et de Danse du Pays de Forcalquier et de la montagne de Lure relatif à la prestation de musique et de chant pour les écoles élémentaire et maternelle de la commune, pour un montant annuel de 13 680.00 € TTC soit un tarif de 40 €, pour 9h30 par semaine pour l'année scolaire 2024-2025.
- ❖ De retenir l'offre de la Sté TAMIETTI pour l'entretien des installations de l'école maternelle, assistance génie climatique, pour l'année 2024/2025, pour un montant de 942.46 € HT.
- ❖ De retenir l'offre de la Sté Quali-Cité Méditerranée pour l'acquisition de jeux extérieurs pour la cour de la crèche, pour un montant de 30 351.14 € HT.

#### **♦ EXAMEN DES DELIBERATIONS**

1. ADMINISTRATION GENERALE : TARIFS PUBLICS : RESTAURATION SCOLAIRE
2. FONCIER – CARRIERES ET BALLASTIERES DES ALPES (CBA) : REGULARISATION DE CHEMIN COMMUNAL
3. FINANCES – ASSOCIATION VILLENEUVE BOULES : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
4. ADMINISTRATION GENERALE – ENQUETE DE RECENSEMENT 2025
5. DLVA – MODIFICATION DES STATUTS : APPROBATION
6. FINANCES – BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N°1
7. FINANCES : MAISON DES JEUNES : PLAN DE FINANCEMENT
8. ADMINISTRATION GENEALE : RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE : APPROBATION DU REGLEMENT
9. QUESTIONS DIVERSES